L'ABEILLE.

Imprimé tous les [illegible], par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi, 16 Fevrier 1828.

[illegible] Dans la [illegible] du 14 courant, un garde de l'ilet alarmé par un jet de fumée qui sortait de la cheminée d'une boulangerie, a tiré un coup de fusil qui a été répété par deux autres gardes, aux environs des rues de Toulouse et Dauphine. Ces détonations soudaines au milieu de la nuit, n'ont pas peu effrayé les paisibles habitans de ce quartier. Il serait à désirer que les citoyens honorables qui veulent bien se charger du pénible service de garder les propriétés de leurs voisins en même tems que les leurs, fussent un peu moins [illegible] précipitation à se servir de leurs armes à feu. "Souvent le peu [illegible] un peu." Des malheurs [illegible] vont être la suite d'un [illegible] et l'on [illegible] de s'écrier [illegible] "God save the [illegible] our friends [illegible] take care of our [illegible]."

L'organisation aussi [illegible] gênante de ce service [illegible] appelle impérieusement l'attention des autorités. Un pareil système de police ne peut être qu'extrêmement inefficace et précaire. Le citoyen aisé ne consentira jamais qu'avec beaucoup de répugnance à [illegible] aux douceurs du [illegible] le vent et la pluie [illegible] tribuer en [illegible] maintien d'un [illegible] qui garantira [illegible] propriétés [illegible] honorable de [illegible] de pauvres familles [illegible] ycanaut une [illegible] qui perdent beaucoup [illegible] que peu de chose [illegible] intéresser ceux-ci à la conservation de la fortune des [illegible] des plus précieux [illegible] d'élémens aussi [illegible] la nôtre, et qu'on n'obtiendra [illegible] des chimères idéologiques [illegible] l'égalité absolue des obligations civiques, &c. &c.

A quoi bon pérorer, naviguer, cultiver, vendre ou écrire pour faire fortune, si lorsqu'elle est acquise, il faut veiller, s'enrhumer et frailler une partie de la nuit pour jouir de cette fortune quelques heures du jour? A quoi bon tous ces mots pompeux civilisation, législature, municipalité, aldermen &c. &c., si toutes les nuits une des villes les plus florissantes du monde, ressemble à un bivouac ou à un camp d'Indiens? Que ceux qui ont travaillé pour jouir, récoltent ce qu'ils ont semé: les douceurs de l'aisance, des jours sereins et des nuits paisibles, en un mot cet "otium cum dignitate," récompense légitime des talens et de l'industrie! qu'on forme un corps de police à pied et à cheval, composé d'hommes peu aisés mais honnêtes, et commandé par des officiers éprouvés! alors l'inquiétude publique se calmera; les citoyens consternés ne seront plus toutes les nuits sous les armes et prêts à faire feu sur leurs parens ou leurs amis—et l'on pourra dormir à la Nlle.-Orléans.

A l'instant où nous posions la plume, de sinistres détails nous forcent à la reprendre. Dans l'ilet situé rue de Toulouse, entre les rues de Bourgogne et Dauphine, la consigne a été l'avant veille: si vous voyez quelqu'un continuer son chemin sans répondre, quand vous criez qui vive? tirez! si vous voyez quelqu'un chercher à enfoncer une porte (fut-ce même la sienne), tirez! si vous voyez quelqu'un qui paraisse vouloir escalader une palissade, tirez! si vous voyez quelqu'un en veste ronde s'enfuir quand vous criez qui vive! tirez!!!

Grand Dieu! sommes nous aux E. Unis d'Amérique, ou à Constantinople? Un cas de surdité, d'étourderie ou d'ivresse, une serrure rouillée, une méprise... en voilà assez pour etre fusillé dans les rues de la Nlle.-Orléans! des citoyens respectables ont été brutalement trainés au corps de garde par des hommes qui sans doute étaient ivres: Une épouse a été forcée d'y accompagner son mari. Ces faits nous sont attestés par des personnes dignes de foi qui en étaient encore indignées.

Nous n'accusons personne, nous faisons plus: nous avouons qu'on peut donner des motifs plus ou moins excusables à ces violentes mesures; mais l'autorité municipale continuera-t-elle, après de pareils faits, à se reposer du soin de la police nocturne sur le service volontaire, mais inexpérimenté, insuffisant et parfois dangereux des gardes d'ilets? Un tel état de choses est plus digne des villes à demi-barbares de l'Asie, que d'une cité commerçante dont l'opulence et le revenu excèdent à proportion les ressources des villes les plus florissantes. Espérons que de tels résultats ouvriront enfin les yeux de nos magistrats sur la nécessité d'un système de police complet et permanent, et que la *parcimonie* à vues courtes et mesquines fera bientôt place à la sage et bienfaisante *économie.*

Un bill relatif à la peine applicable aux incendiaires, et qui avait pris naissance dans le Sénat, a passé avant hier à la Cham des Représentans. La peine de mort est prononcée contre tout individu au dessus de l'âge de quinze ans, convaincu de ce crime; l'emprisonnement perpétuel est la peine prononcée contre les individus au dessous de cet âge. Ce bill a passé à la Chambre des Représentans à une majorité d'environ 22 voix contre 11. L'intention prouvée sera punie d'une détention qui ne sera pas de moins de 10 ans, et n'en pourra excéder quinze.

Suite de l'article communiqué, au sujet de l'Association Consolidée.

Il me semble qu'en définissant, comme on l'a fait par la 7me. section de la charte, le genre d'opération que pouvait faire l'Institution, on aurait dû également déterminer le genre de société qui la constituait, c'est à dire mentionner si la société était en commandite, ou autrement. Je pense bien que [illegible] le dessein de l'établir en commandite, mais dans ce cas la charte en la [illegible] corps politique, ne devait elle pas [illegible] que les souscripteurs et actionnaires de cette société ne pourraient être recherchés et ne seraient [illegible] responsables [illegible] n'existant pas [illegible] demande si les associés [illegible] pas de fait [illegible] pour [illegible] sur les seuls [illegible] l'Etat ne peut dans aucun cas être poursuivi.

Dans toutes les sociétés qui se contractent il est de règle de prévoir les cas de pertes, aussi bien que ceux des bénéfices, [illegible] dans celle de l'Association [illegible] on n'a songé qu'au partage des bénéfices seulement, comme s'il était impossible qu'il put y [illegible] autres [illegible] ne saurait cependant raisonnablement contester qu'en thèse générale la chance des pertes marche de front avec celle des profits, aussi voit-on fréquemment que telle opération ou entreprise, qui au premier aspect semblait assurer des bénéfices certains, donne dans ses résultats, des pertes majeures.

N'oublions pas que (comme je l'ai déjà dit) l'Etat en engageant sa foi et sa garantie, pour favoriser l'Association des Cultivateurs, s'est expressément réservé de prélever à la fin de la charte un million à titre de Bonus, et en outre un tiers de tous les bénéfices, charge qui retombe toute entière sur les souscripteurs et actionnaires.

Sans chercher dans les détails d'opérations journalières les pertes que l'Association Consolidée peut éprouver, je vais présenter quelques observations qui démontreront que cette Institution court la chance d'en supporter qui peuvent être ou devenir considérables.

J'admets que l'Association Consolidée au moyen de la garantie de l'Etat, trouve facilement à opérer l'emprunt de deux millions cinq cent mille piastres, à raison de cinq pour cent l'an; je la considère prête à entrer en opération.

J'établis premièrement que son capital sera affaibli dans son début, par une perte au change d'un ou deux pour cent, qu'il aura fallu supporter pour faire transporter les fonds à la Nlle.-Orléans, peut être aussi par une commission d'un pour cent au moins, pour pouvoir opérer la négociation de l'emprunt, il y aura de plus les frais de deux voyages des commissaires envoyés pour négocier, ceux d'achats ou de loyer d'un local, ceux d'installation et fourniture de bureaux, ceux de construction d'un caveau; il y aura encore les honoraires du président, du caissier, des officiers et employés de l'établissement; j'y ajouterai les premiers trois mois d'intérêt perdus sur le capital, pour le tems qui s'écoulera entre le moment où l'emprunt sera fait et celui où les placemens seront opérés. Tout cela doit entrer en ligne de compte, comme pertes réelles et doit affaiblir d'autant le capital.

Il serait erroné de prétendre que cette Institution pourra, comme les autres banques, se dédommager de toutes ses pertes en faisant agir un second capital, en billets de confiance au porteur, parce qu'il est positif quelle n'en aura pas la possibilité, attendu que les autres banques ne le lui permettront point, moins par esprit d'opposition, que parce qu'elles sauront, et qu'elles savent déjà, que le capital total de cette Institution étant exclusivement destiné à être prêté sur hypothèque, ne peut l'etre qu'à très longs termes et qu'ainsi une fois son capital placé, tous les billets qu'elle émettrait ensuite en circulation, ne seraient nullement représentés par le numéraire existant dans son caveau, or, l'Institution doit s'attendre que les autres banques refuseront de recevoir ses billets au porteur, ou bien que, chaque jour, la demande de payement en numéraire lui en sera faite par les autres banques; il est donc démontré que l'Institution, dans son début sera réduite à n'opérer que sur son capital déjà ébréché.

(La suite à Lundi.)

Barcelonne, 21 novembre.—(Correspondance particulière.) Des mesures auxquelles on ne s'attendait pas viennent d'être déployées dans cette province avec une étonnante énergie.

Le 7 du courant ont été pendus à Tarragone, le colonel don Juan Rafidival et le lieutenant-colonel don Albert Olivier, tous deux chefs des révoltés des districts de Tarragone.

Dans la matinée du 8 ont éprouvé le même sort le lieutenant-colonel don Joachim Laguardia, et don Micsel Bericart, chefs de bande; ainsi que le docteur en médecine don Magin Pallas: ce dernier était membre de la junte *gouvermatrice* de la principauté qui s'était installée à Manresa.

On assure que ces exécutions seront suivies de plusieurs autres, et que le colonel Ballester, le moine [illegible] chanoine Corrons et plusieurs autres chefs des révoltés [illegible]. [illegible] de la Torre, corrégidor de [illegible] à Tarragone, [illegible] quelle prison on va le [illegible]. [illegible] Gironne 40, à Villafranca [illegible] et *six de celle-ci.* [illegible] les villes et villages de la [illegible] et le secrétaire du [illegible] se présenter le 15 [illegible] du lieu de leurs districts [illegible] les listes des individus [illegible] villages qui ont pris [illegible] révolte.

[illegible]

M. Denis Bouquet, jardinier, [illegible] *parmi les* [illegible], ainsi qu'il le dit, était prévenu d'avoir battu son frère et de l'avoir fait mordre par son chien.

"Monsieur, a dit Bouquet, voilà mon explication; il me reste trois enfans dont auxquels mon frère m'a fait déshériter de père et de mère; vous sentez que cela n'a rien d'agréable. Voilà-t-il pas que je le rencontre le 9 novembre sur le [illegible] de l'[illegible]. Tu m'as fait déshériter de père et de mère, que je lui dis, je suis donc un batard maintenant. Vous sentez que cela s'échauffe. Mon chien qui voit mon frère me prendre au collet comme pour m'étrangler, mon chien qui aboie, mais qui mord aussi, se jette après ses jambes."

M. le président: Oui, mais vous avez donné un coup de bâton à votre frère, et avec tant de violence que le bois s'est brisé.

"Voilà la suite de mon explication: je veux empêcher mon animal de le mordre, je lui lance un coup de bâton, à mon chien; il est possible que le bâton soit tombé sur mon frère, mais c'était pour son bien."

Denis Bouquet a été néanmoins condamné à 15 jours de prison.

Papier de Paris.

Un libraire de Lyon vient d'expédier au pacha d'Egypte une caisse de livres dont le choix est assez singulier. On y remarque entr'autres, à côté les uns les autres, les œuvres de l'abbé Raynal, celles du ministre Saurin et celles de Massillon.

Monument à élever sur la tombe de Manuel, ancien député de la Vendée.

Le souvenir de la mort de Manuel revient aujourd'hui avec de nouveaux regrets à la mémoire de ses concitoyens. Son nom manquera aux scrutins des électeurs, et sa voix à la tribune. C'eût été le tems d'expier une grande faiblesse: nous l'avons laissé arracher de son siège, et nos suffrages ne l'y ont pas ramené, ramené encore, ramené sans cesse, jusqu'à ce qu'il fût demeuré. Imprudens, ingrats citoyens, nous n'avons pas compris ses paroles, nous n'avons pas cru aux périls qu'il nous présageait: "C'est trop de défiance, disions-nous, c'est faire injure aux dépositaires des pouvoirs publics; ils n'ont pas de telles intentions; tant de perversité n'est pas dans la nature humaine. Manuel est égaré de sinistres illusions; il s'est emporté au-delà d'une sage prévoyance, plus de modération conviendrait mieux au tems où nous sommes.

Quelques années se sont écoulées, et nous avons reconnu que Manuel avait dit vrai. Il avait eu le tort de lire trop bien dans l'avenir. Tout ce qu'il avait prévu des dessins de la contre-révolution était accompli. Il était tems encore d'opposer au torrent son éloquence, son courage, son incorruptible vertu. La mort nous l'a enlevé au moment où nous allions réparer notre erreur, et comme pour nous en punir.

Manuel est mort; la terre qui recouvre sa tombe est encore fraîche; nos bras qui l'ont porté à sa dernière demeure, à travers tant d'obstacles et de dangers sont à peine reposés de la fatigue de ce noble fardeau, et de la lutte qu'il nous a fallu soutenir. Notre deuil n'est pas achevé, nous avons encore de funèbres devoirs à remplir. Les citoyens appelés aujourd'hui à élire les mandataires de France, rendront sans doute un digne hommage à sa mémoire, en choisissant des députés dont Manuel partagerait les sentimes, et qu'il appellerait ses collègues, ses amis.

Mais il est un autre hommage que nous lui devons tous, électeurs ou simples citoyens. Qu'un monument élevé sur sa tombe perpétue le témoignage de nos respects et de nos regrets. Ce vœu n'est pas conçu d'aujourd'hui seulement, il a été formé dans la pompe même des funérailles. Si l'expression n'en a pas été publique, c'est qu'une faction envieuse, tyrannique, la même qui ferma la bouche éloquente de Manuel, qui insultait naguère à ses restes à peine refroidis, persécute jusqu'à sa mémoire, et qu'elle n'a pas permis à la presse de publier qu'une souscription était ouverte pour élever un monument sur la tombe de l'ancien député de la Vendée. Nous nous acquittons de ce devoir, aujourd'hui que la censure ne peut pas nous le défendre.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 75 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, quarante-neuf onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 15 Fév. 1828.

J. Roffignac,
16 février. Maire

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

[illegible] Ellen, Wise, Havane, Perret et Chaptonnet [illegible] Margaret, M'Intire, Havane, A Bolloc et [illegible] [illegible] Hopkins, Wadswell, N. York, C H Gale, [illegible] Montpellier, [illegible], Philadelphie, J Clark. [illegible] Davis, [illegible], Gottschalk et Heimers [illegible] Cookayne et Watts

Goel. [illegible], Rich, Pensacola, capitaine
Goel New Year, Henry, Pascagoula, capitaine

Arrivés.

Bateau à vapeur Opelousas, Lafontaine, des Opelousas, avec 139 balles coton à Tolédano et Gaillard; 66 à Planche et Bourcelle; 36 à B Hudson; 9 à Maurin et [illegible]; 34 à A Fisk et co. 13 à A Fontenot, à bord; 21 à S B Eliza; 3 do 166 peaux à Peyroux Rivarde et co. 176 peaux à B. Lejeune; 2 sacs pacanes à M Glande—12 passag.

Bateau à vapeur Colombia, Crane, Bayou Sarah avec 275 balles coton à Reynolds Byrne et co. 17 à Wilkins et Linton, 20 Dikst Bouker et co. 38 à H White; 57 à J Hagan et co. 172 à Lee et Williams; 20 à F Forstall; 27 à N Cox; 2 à A Fisk et co. 67 à J Barker; 27 à A Souvenir; 3 A Lockhart et Arrott; 9 bts sucres à Reynolds Byrne et co 4 do à J O Harra—25 passagers.

Bateau à vapeur Rob-Roy, Norton, Vicksburg, avec 838 balles coton à Wilkins et Linton; A Fisk et co. Reynolds Byrne et co. L. Millaudon; N Cox, Tonwsley et Prieur; J G Greeves; M White—15 passagers.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 17 Février,
La première Représentation de
LA VESTALE,
Grand opéra en trois actes, paroles de Jouy musique de Spontini, orné de décors, costumes analogues, marche triomphale de Licinius, et généralement de tout son spectacle.

L'administration n'a rien négligé pour que cet ouvrage admirable obtint sur le Théatre-d'Orléans tout le succès qu'il a obtenu partout où il a été représenté. Depuis 3 mois il est à l'étude, les rôles et les chœurs ont été soignés, les costumes sont parfaits et les décors analogues; en conséquence elle espère que le public lui saura gré des efforts constants qu'elle fait pour lui être agréable.

Cette pièce sera suivie du
Mariage Extravagant,
Vaudeville en un acte de Désaugiers.

L'ADMINISTRATION ayant pensé que les talens de Mr. BOOTH, célèbre tragédien Anglais, seraient agréables au public, dont elle s'empressera toujours de remplir les désirs, vient d'engager cet artiste à jouer, avant son départ de cette ville, le rôle d'Oreste, dans la belle tragédie d'Andromaque, de Racine. En conséquence:

Mardi, 19 Février 1828,
ANDROMAQUE,
Tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, dans laquelle Mr. BOOTH jouera le rôle d'Oreste.
Cette pièce sera suivie de la seconde représentation du
CHARLATANISME,
Charmant vaudeville en un acte, de Scribe.

SALLE D'ORLEANS.
LUNDI PROCHAIN, 18 FEVRIER,
(Pour la cloture des Bals d'Enfans,)
MR. E. BERTUS
Donnera dans cette salle,
UN GRAND BAL PARE',
Précédé d'un
BAL D'ENFANS
Qui commencera à 5 heures et finira à 9.

MARDI-GRAS,
GRAND BAL
Paré et Masqué.
Prix d'entrée: par personne une piastre; les enfans 50 cents. 15 fev

---

SALLE DE BAL,
Encoignure d'Orléans et Bourbon
Lundi prochain, 18 Fevrier
IL Y AURA UN GRAND
BAL PARE
Prix d'Entrée $1. 50.

LE LENDEMAIN, *MARDI-GRAS,*
Pour la cloture des Bals masqués
ON DONNERA UN
GRAND BAL
PARE & MASQUE,
Prix d'Entrée $2.

Salle St.-Philippe.
SAMEDI, 16 FEVRIER, 1828.
GRAND BAL
Paré et Masqué.
Prix d'entrée:—Une piastre pour les cavaliers. ☞ Des commissaires sont nommés pour maintenir le bon ordre dans la salle.

SALLE DE JACKSON,
Encoignure de la Nlle.-Levée et la rue Girod.
Dimanche, 17 Février.
GRAND BAL.
PARE' & MASQUE'.
Prix d'entrée—Six escalins.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre chez M. Fouché Cougot, rue Royale No. 147,
Rubans satins à dents de soie
Galons de soie de Paris
Mouchoirs gros de Naples
Catepailly et des Indes
Bas de coton pour homme et femme
Soie à coudre.
Ces marchandises sont bien assorties pour le Mexique.
Le tout ayant droit au drowback. 21 déc

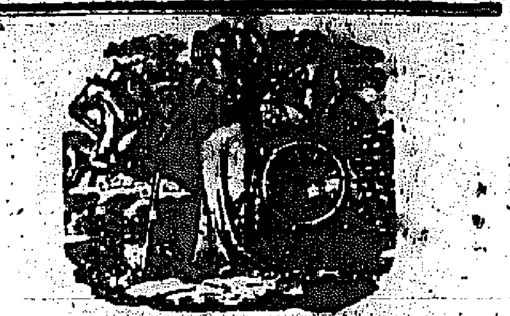

P. V. BARBET, a encore quelques Billets à placer, dans la Loterie qui doit se tirer aujourd'hui, entr'autres des séries de Billets, et des demis et quarts de Billets, provenant du Bureau principal; il invite ses amis à venir de suite à son Bureau, où ils peuvent espérer d'obtenir encore les faveurs de la Fortune, car cette Respectable Dame lui a confidentiellement dit, que c'est à son Bureau que se trouve le Billet qui gagnera le Gros Lot de 6000 piastres.

LOTERIE
De l'Eglise Catholique;
3e. classe—Elle sera tirée *positivement* aujourd'hui Samedi 16 de Février, à la Bourse Hewlett.
Les principaux Lots sont:
6,000, 4,000, 3,000, 2,500
Et grand nombre d'autres.
Prix des billets 4 piastres, les coupons en proportion.
S'adresser à l'heureux Bureau de
P. V. BARBET,
Rue St. Louis, No. 37.

Le No. 15824 qui a gagné $3550 dans la Loterie des Ecoles Publiques, a été vendu par P. V. BARBET.

Cet office No. 37, rue St. Louis, en face de la Bourse de Hewlet, est toujours ouvert pour toutes sortes d'affaires d'échange en traites ou monaies étrangères, soit en doublons, napoléons ou souverains etc. sans couts, aux taux les plus bas d'escompte.

LOTERIE
De l'Eglise Catholique
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
TROISIEME CLASSE.
AUTORISE'E PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Au profit de l'Eglise Catholique de St. Martinville.

Le Tirage aura positivement lieu Samedi 16 de Fevrier.

PROSPECTUS.

1	prix de	$6,000	est	$6,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,500	"	2,500
1	"	2,180	"	2,180
1	"	2,000	"	2,000
6	"	500	"	3,000
12	"	300	"	3,600
156	"	60	"	9,360
780	"	8	"	6,250
7,800	"	4	"	31,200
8,760	prix	24,360 Billets		$73,080

Paquets de 10, 40 piastres; garantissent 16 piastres; Certificats do. 26 piastres 40—Coupons en proportion; Billets entiers, 4 piastres; Moitiés 2 piastres; Quarts 1 piastre.

Que ceux qui veulent s'assurer d'un Billet gagnant, viennent de suite à l'Heureux Bureau de
BENNET,
No. 81 rue de Chartres.

AUJOURD'HUI SE TIRE LA
LOTERIE
De l'Eglise Catholique,
3e. Classe.
Pour la modique somme de QUATRE piastres, on peut courir la chance de gagner
6,000, 4,000, 3000, 2,500
Ou un autre lot de moindre valeur.
En s'adressant au BUREAU DE
MALCOLM,
No. 86, rue de Chartres, à l'Enseigne de *la Roue de Fortune,* ou à celui No. 132, rue de Chartres, en face de la Bourse. 16 février

---

POUR LE HAVRE.
Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à
6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.
Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à
6 février WM. NOTT & Co.

COUR DE DISTRICT—Samedi 9 Février 1828—*Baptiste et François Dauphin* contre *leurs créanciers.*—Sur motion de Henry R. Denis, avocat de N. B. Le Breton, syndic des créanciers des insolvables et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers desdit B. et F. Dauphin ainsi que tous ceux intéressés dans cette affaire déduisent les raisons, s'ils en ont, d'ici au Samedi 23e. jour du présent mois; pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi—Extrait des minutes. (Signé) H. FARRIE,
11 fév.—3f. député greffier.

Costumes de masques.

MLLE. Lise Douvillier a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de louer l'ancien magasin qu'occupait Mde. Théodore, rue Ste. Anne, entre celles de Bourbon et Royale, où elle tiendra des costumes de masques, très-frais; elle aura également un appartement où les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance, pourront s'habiller avec commodité et où l'œil de la curiosité ne pourra pénétrer.
26 janvier—1

OIL, wine, and Olives.—The subscribers have just received and offer for sale—20 casks Marseilles claret; 99 baskets olive oil; 40 boxes olives—entitled to debenture.
I. W. ZACHARIE & co.
Jan 15 — 83 Royal st.